

## ORDRE DU JOUR DU 2 AVRIL 2013

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de mars 2013
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
  - Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette – Audit du rapport financier de l'exercice 2012
  - Centre d'action bénévole de la Moraine / Semaine de l'action bénévole
  - Relais pour la vie – Demande de commandite
  - Municipalité de Saint-Narcisse – Protection contre l'incendie
  - MDDEFP – Plan directeur de l'eau (PDE)
6. Dépôt des écritures du journal général
7. Résolution d'adjudication du contrat concernant l'achat et l'épandage d'abat-poussière liquide
8. Résolution d'adjudication du contrat pour le balayage mécanisé des rues
9. Résolution d'adjudication du contrat fauchage des routes
10. Résolution autorisant le maire à participer au congrès de la FQM et autorisant la directrice générale à participer au congrès et au colloque de zone de l'ADMQ
11. Résolution autorisant l'inspecteur municipal à faire passer la niveleuse
12. Résolution relative à la collecte de pneus
13. Résolution relative à l'emploi d'aide occasionnel à l'inspecteur municipal
14. Résolution concernant la répartition des travaux de voirie pour l'année 2013
15. Résolution concernant la Semaine de l'action bénévole
16. Résolution pour confier l'entretien des aménagements paysagers
17. Résolution autorisant l'achat de Kit Action dans le cadre du Fonds vert
18. Résolution autorisant l'achat de composteur domestique dans le cadre du Fonds vert
19. Questions diverses
20. Période de questions
21. Clôture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue mardi le 2 avril 2013, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :        Monsieur     Jean-Claude Milot, maire  
                              Mesdames     Nicole Grenon, conseillère  
   Françoise Asselin, conseillère  
                              Messieurs     Jacques Lefebvre, conseiller  
   Robert Normandin, conseiller  
   Daniel André Thibeault, conseiller

Est absent :            Monsieur     Marc Cossette, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

### 2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 21, comme suit :

- Résolution autorisant le paiement de certaines factures
- Nomination MRC des Chenaux – Politiques Familiales
- Édifice municipal – Tableau en liège
- Édifice municipal – Contrat de location de salle
- Colloque régional sur la démocratie municipale – Autorisation
- Parc municipal – Ajout d'une balançoire sur bille

### 3. Résolution 2013-04-37

#### **Approbation des procès-verbaux du mois de mars 2013**

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de mars 2013, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 4. Résolution 2013-04-38

#### **Approbation de la liste des comptes fournisseurs**

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de mars 2013, **datée du 27 mars 2013**, du chèque **2276 à 2298** et du prélèvement no **16 à 37** pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de

**69 391.86 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (**analyse comptes fournisseurs** datée du **27 mars 2013**) du mois de mars 2013, pour un montant de : **51 356.49 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de mars 2013, datée du **26 mars 2013**, pour les salaires versés du numéro # **502566** au numéro # **502590**; pour un montant total de **7 846.15 \$**.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 5. Lecture de la correspondance

### a. Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette – Audit du rapport financier de l'exercice 2012

Madame Marie-Andrée Lemire, CPAM CA transmet au conseil ses commentaires et ses observations en regard de l'audit qu'elle a réalisé. L'objectif de l'audit est de fournir l'assurance que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. Ses constatations sont qu'il n'a été relevé aucun élément faisant douter de l'honnêteté et de l'intégrité du personnel et de la direction, des employés ou d'autres personnes, qu'il n'a été relevé aucun changement important dans la nature des informations fournies, qu'il n'a été relevé aucune opération inhabituelle significative. Il n'a été relevé que deux faiblesses dans la mise en œuvre du contrôle interne, séparation des tâches incompatibles et numérotation des chèques dans le système informatique.

### b. Centre d'action bénévole de la Moraine / Semaine de l'action bénévole

La directrice générale madame Louise Baillargeon, invite la municipalité à se joindre à l'organisme pour souligner la Semaine de l'action bénévole, qui se tiendra du 21 au 27 avril prochain sous le thème «*Partout pour tous*». Il nous est demandé une contribution financière de l'ordre de 250.00 \$ afin de permettre, comme par les années passées, d'offrir gratuitement le souper de reconnaissance à l'ensemble des bénévoles du territoire.

Résolution 2013-04-39

### Résolution concernant une demande d'aide financière pour le souper des bénévoles du 25 avril 2013

**CONSIDÉRANT QUE** le CAB de la Moraine adresse une demande financière à la municipalité, afin de permettre d'offrir gratuitement le souper de reconnaissance à l'ensemble des bénévoles du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de verser au Centre d'action bénévole de la Moraine une contribution financière de l'ordre de 250.00\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**c. Relais pour la vie – Demande de commandite**

Mesdames Marcelle Turgeon et Julie Gadbois adresse une demande de commandite pour le Relais pour la vie de la MRC des Chenaux qui aura lieu le 15 juin 2013. Cette demande est rejetée par le conseil, il considère qu'il revient à chacun de contribuer à cet événement et non à la municipalité.

**d. Municipalité de Saint-Narcisse – Protection contre l'incendie**

Le directeur général par intérim de la Municipalité de Saint-Narcisse a transmis une lettre à la Municipalité de Saint-Maurice, à l'effet que le conseil municipal de Saint-Narcisse a décidé de ne plus desservir notre municipalité contre l'incendie avec leur camion-citerne. Il mentionne que le motif de cette décision, est que le conseil considère que leur municipalité n'aurait pas les effectifs minimum requis pour une intervention sur leur territoire; si leurs pompiers doivent intervenir dans notre municipalité. La directrice générale mentionne que depuis janvier 2012, suite à la mise au rancart du camion-citerne de la municipalité de Saint-Maurice, la Municipalité de Saint-Narcisse avait accepté de nous desservir. Suite à cette correspondance, la Municipalité de Saint-Maurice avec qui nous avons une entente en matière de protection contre l'incendie, nous a déjà confirmé faire les démarches nécessaires afin que nous soyons desservis par une autre municipalité. Monsieur le maire mentionne qu'il rencontre sous peu le maire de Saint-Maurice à ce sujet.

**e. MDDEFP – Plan directeur de l'eau (PDE)**

La directrice régionale, madame Céline Tremblay, nous transmet une correspondance en regard de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, par cette loi, le gouvernement définit les règles de gouvernance de l'eau fondée sur une gestion intégrée et concertée, à l'échelle des zones hydrographiques distinctes réparties sur l'ensemble du territoire du Québec et établies en fonction des limites naturelles des bassins versants. Comme notre municipalité couvre le territoire du bassin versant de la rivière Batiscan, elle demande notre participation, en tant qu'acteur important à l'élaboration et à la réalisation du PDE.

**6. Dépôt des écritures du journal général**

La directrice générale dépose pour consultation les écritures comptables pour le mois de février (dernière partie) & mars 2013.

**7. Résolution 2013-04-40**

**Résolution d'adjudication du contrat concernant la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis sept (7) ans Somavrac (c.c.) Inc., est l'entreprise à qui la municipalité octroie le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide, étant toujours le plus bas soumissionnaire suite aux appels d'offres par voie d'invitation;

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis depuis sept (7) ans ont varié entre .283 \$/litre à .342\$/le litre et que le prix de 2012 a été de l'ordre de .24\$/litre, soit une différence de .136\$/litre avec l'autre soumissionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** Somavrac (c.c.) Inc. nous présente une soumission en date du 26 mars 2013, pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide, soit pour un volume de 14 400 litres à .295\$/litre plus les taxes applicables;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte la soumission de Somavrac (c.c.) Inc., pour la fourniture et l'épandage de 14 400 litres d'abat-poussière liquide (chlorure de calcium liquide 35%), pour le prix de 4,248.00 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** les conditions sont les mêmes que ceux des années antérieures, c'est-à-dire que la quantité totale par épandage sera de 7 200 litres, il y aura deux épandages selon les dates choisies par l'inspecteur-municipal, chaque épandage se fera sur une distance de 1 800 mètres à un taux de 4 000 litres du kilomètre et l'abat-poussière devra être conforme aux critères préalablement établis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. Résolution 2013-04-41

**Résolution d'adjudication du contrat pour le balayage des rues et stationnements au moyen d'un balai mécanique aspirant**

**CONSIDÉRANT QUE** le 4 mars 2013, le conseil adoptait une résolution mandant la directrice générale à préparer un appel d'offres, par voie d'invitation, pour le balayage des rues et stationnements au moyen d'un balai mécanique aspirant;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions suivantes furent reçues;

- Groupe Arsenault 1,938.46 \$
- Balai-Mécanique T-R (9251-9891 QC Inc.) 1,747.62 \$

**CONSIDÉRANT QUE** Balai-Mécanique T-R (9251-9891 QC Inc.) a présenté la soumission la plus basse pour le balayage des rues et stationnements au moyen d'un balai mécanique aspirant;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate Balai-Mécanique T-R (9251-9891 QC Inc.) à procéder aux travaux pour le balayage mécanisé des rues et stationnements au moyen d'un balai mécanique aspirant, selon les modalités prévues aux documents d'appel d'offres pour le prix de 1,747.62 \$ incluant les taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. Résolution 2013-04-42

**Résolution d'adjudication du contrat pour le fauchage et débroussaillage des emprises des rues et routes de la municipalité**

**CONSIDÉRANT QUE** le 4 mars 2013, le conseil adoptait une résolution mandant la directrice générale à préparer un appel d'offres, par voie d'invitation, pour le fauchage et débroussaillage des emprises des rues et routes;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue :

- 9072-3602 Québec Inc. 4,886.44 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission présentée est conforme pour le fauchage et débroussaillage des emprises des rues et routes;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accorde le contrat à 9072-3602 Québec Inc. pour les travaux de fauchage et débroussaillage des emprises des rues et routes selon les modalités prévues aux documents d'appel d'offres pour le prix de 4,886.44 \$ incluant les taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Résolution 2013-04-43

**Résolution autorisant le maire à participer au congrès de la FQM et autorisant la directrice générale à participer au congrès et colloque de zone de l'ADMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités organise chaque année un congrès annuel pour ses membres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des Directeurs Municipaux organise également un congrès annuel et un colloque de zone à l'intention de ses membres;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun que le maire et la directrice générale participent à ces événements;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le maire Jean-Claude Milot à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités et autorise la directrice générale à participer au congrès et au colloque de zone de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec;

**QUE** les frais pour le congrès de la F.Q.M. pour monsieur le maire sont inclus dans la quote-part payable à la MRC des Chenaux;

**QUE** les frais d'inscription pour le congrès de l'ADMQ sont de 460 \$ plus taxes, les frais d'inscription pour le colloque de zone sont d'environ 100 \$ et il faut aussi prévoir les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Résolution 2013-04-44

**Résolution autorisant l'inspecteur municipal à faire passer la niveleuse**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs fois en cours d'année, il est nécessaire d'avoir recours à une niveleuse pour sécuriser les routes en gravier de notre territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**avant l'application de l'abat-poussière liquide et après de fortes pluies, il est requis de niveler;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise Luc Normandin, inspecteur municipal, à obtenir les services d'une niveleuse au besoin en cours d'année;

**QUE** cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Maurice à l'effet que la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes prend en charge le nivelage du rang St-James.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Résolution 2013-04-45

**Résolution relative à la collecte des pneus**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis plusieurs années, la Municipalité organise une collecte permettant aux citoyens de disposer des pneus usagés;

**CONSIDÉRANT QUE** Recyc-Québec met à la disposition des municipalités un service gratuit de collecte;

**CONSIDÉRANT QUE** cette collecte favorise la récupération au lieu de retrouver les pneus dans les fossés;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à organiser une collecte de pneus sur notre territoire au cours du mois de mai 2013 en collaboration avec Recyc-Québec.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. Résolution 2013-04-46

**Résolution relative à l'emploi d'aide occasionnelle à l'inspecteur municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a statué sur le fait qu'il désire embaucher une personne de Saint-Luc-de-Vincennes, sans passer par un programme d'emploi, comme aide occasionnelle à l'inspecteur municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail consiste à exécuter divers travaux d'entretien, dont la tonte du gazon et la préparation du terrain de balle durant la saison estivale;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait opportun de savoir quels sont les étudiants et les personnes intéressés par un tel emploi;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à publier dans le bulletin municipal un message relatif à l'emploi d'aide à l'inspecteur municipal pour la saison estivale 2013;

**QUE** le salaire horaire est celui du salaire minimum prévu par la Loi.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. Résolution 2013-04-47

**Résolution concernant la répartition des travaux de voirie pour l'année 2013**

**CONSIDÉRANT QU'**à partir du budget adopté par le conseil, la directrice générale et secrétaire-trésorière a préparé un projet déterminant la répartition entre les différents travaux à exécuter;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de ce document;

**CONSIDÉRANT QUE** le total des crédits disponibles est de 94 000 \$ en conservant une réserve de 5 000 \$ pour les imprévus;

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses et engagements sont de 22 440.23\$ au 31 mars 2013;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil choisit de répartir les travaux de voirie, comme suit pour l'année 2013 :

Vérification du réseau routier, interventions, déplacements (Luc)	8 595.00 \$
Frais de génie & arpentage des rues	2 000.00 \$
Balayage des rues	2 100.00 \$
Fauchage des routes	5 000.00 \$
Nivelage des rangs (6)	5 250.00 \$
Abat-poussière (calcium liquide)	5 100.00 \$
Dégeler puisards et ponceaux	1 000.00 \$
Nettoyage égouts pluviaux	550.00 \$
Creusage des fossés	7 500.00 \$
Réfection de ponceau de chemin (matériel, excavatrice)	3 000.00 \$
Nettoyage des ponceaux de chemins	900.00 \$
Réparer accotement	1 500.00 \$
Enlèvement de la neige des fossés printemps (rétro-excavatrice)	1 350.00 \$
Réfection ou réparation de trottoir	250.00 \$
Asphaltage et gravelage	30 000.00 \$
Asphalte froide	600.00 \$
Lignes sur la chaussée	3 500.00 \$
Achat de signalisation, installation et réparation	500.00 \$
<b>Total des dépenses à prévoir</b>	<b>78 695.00 \$</b>



Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. Résolution 2013-04-48

**Résolution concernant la Semaine de l'action bénévole**

**CONSIDÉRANT QUE** la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble dans le respect et la coopération;

**CONSIDÉRANT QUE** les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants des gouvernements et des entreprises quant il s'agit de bâtir des communautés fortes et épanouies;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs citoyens et citoyennes de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

**CONSIDÉRANT QU'**il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et la vitalité de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, au nom du Conseil municipal et des citoyens et citoyennes de Saint-Luc-de-Vincennes, Jean-Claude Milot, maire, proclame par la présente que la semaine du 21 au 27 avril 2013 sera la « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2013;

**QUE** tous les citoyens et citoyennes sont invités à nous aider à maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

16. Résolution 2013-04-49

**Résolution pour confier l'entretien des aménagements paysagers**

**CONSIDÉRANT QU'**en 2009 monsieur Joël Weber a construit et entretenu depuis l'aménagement paysager de l'édifice municipal et qu'en 2011 il a aussi refait l'aménagement paysager du bureau municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Joël Weber a toujours fait l'entretien desdits aménagements paysagers et qu'il y a lieu pour la belle saison de confier à un responsable l'entretien desdits aménagements;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Weber soumet un prix pour exécuter ce travail cette année, soit le même qu'en 2012, le prix forfaitaire de 300 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Weber avait informé la directrice générale, qu'en 2013 il devrait être ajouté du paillis dans l'aménagement de l'Édifice municipal datant de 2009, pour une somme de 100 \$;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte l'offre de monsieur Joël Weber, soit pour le prix forfaitaire de 300\$, pour l'entretien des aménagements paysagers durant toute la belle saison et autorise également l'ajout de paillis au coût de 100 \$; ces montants étant prévus dans le budget 2013.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. Résolution 2013-04-50

**Résolution autorisant l'achat de Kit Action dans le cadre du Fonds vert**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution 2012-08-105, avait autorisé la présentation de six projets à caractère environnemental au FONDS VERT;

**CONSIDÉRANT QUE** trois des six projets soumis ont été acceptés et que le 4 décembre 2012 le conseil autorisait la signature de la lettre d'entente par la résolution 2012-12-142;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet *Stratégie d'économie d'eau potable : distribution de trousseaux d'économie d'eau*, pour une somme de 5 550 \$; a été accepté et que ce projet consiste à la distribution de 275 kit action à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** le kit action est un ensemble de base pour la cuisine et la salle de bain, et il inclut : une pomme de douche fixe 1.5 gpm, aérateurs de cuisine et salle de bain, tank bank (pour réservoir de toilette), sablier de douche, pastilles de détection de fuites et sac débitmètre;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal autorise l'achat et la distribution de trousseaux d'économie d'eau, soit 275 kit action de Solutions Écofitt, au prix de 17.04 \$/chacun plus la livraison et les taxes applicables soit pour une somme de 5 550 \$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

18. Résolution 2013-04-51

**Résolution autorisant l'achat de composteur domestique dans le cadre du Fonds vert**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution 2012-08-105, avait autorisé la présentation de six projets à caractère environnemental au FONDS VERT;

**CONSIDÉRANT QUE** trois des six projets soumis ont été acceptés et que le 4 décembre 2012 le conseil autorisait la signature de la lettre d'entente par la résolution 2012-12-142;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet *Compostage domestique – distribution de bacs de compostage*, pour une somme maximum de 15 000 \$ a été accepté et que ce projet consiste à la distribution de 275 composteurs domestiques accompagné d'un aérateur à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** deux entreprises ont soumis leur prix, soit Nova Envirocom totalisant la somme de 19 960 \$ taxes incluses et Gestion USD Inc. totalisant la somme de 13 607.18 \$ taxes incluses, pour des produits similaires;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal autorise l'achat et la distribution de 275 composteurs domestiques Éco-Master 300 litres noir accompagné d'un aérateur (mélangeur) Spyro 360, de Gestion USD, au prix de 42.00 \$/ensemble plus la livraison et les taxes applicables, soit pour un montant total de 13,607.18 \$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### 19. Questions diverses

##### a. Résolution 2013-04-52

##### **Résolution autorisant le paiement de certaines factures**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis la transmission de la liste des factures à payer au conseil, certaines factures sont entrées;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le paiement des factures suivantes :

Ultramar	133.00 \$
Atelier D. Lefebvre	62.26 \$
Transport R. Brouillette	801.96 \$
Petite Caisse	164.95 \$
BPR	1 609.65 \$
Infotech	57.43 \$
Manon Shallow	33.60 \$
CAB La Moraine	250.00 \$
Poste Canada	36.96 \$
<b>Total</b>	<b>3 149.81 \$</b>

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

##### b. **Nomination MRC des Chenaux - Politiques Familiales**

Pierre St-Onge nous informe que le 20 mars dernier, madame Françoise Bouchard a été engagée par le conseil de la MRC des Chenaux pour la poursuite des démarches de renouvellement des politiques familiales locales et régionale et pour le volet "*Municipalité amies des aînés*".

Madame Asselin mentionne que le projet de plan d'action est en cours, suite au sondage réalisé à l'automne 2012 et il fera l'objet d'une révision avant d'être déposé au conseil municipal; lors de la séance de juin 2013.

**c. Édifice municipal – Tableau en liège**

La directrice générale soumet au conseil municipal des modèles de tableau en liège, antérieurement il avait déjà été discuté d'installer un plus grand tableau en liège, dans l'entrée de l'Édifice municipal, afin d'y afficher divers documents provenant d'organismes et d'autres sources (annonces, événements, services divers, bulletin municipal, etc.) les prix varient selon le modèle et la dimension choisis; le conseil est d'accord et autorise l'achat ci-dessous :

Résolution 2013-04-53

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite ajouter un tableau en liège dans l'entrée de l'Édifice municipal, afin que puisse y être affiché divers documents provenant d'organismes et d'autres sources (annonces, événements, services divers, bulletin municipal, etc.);

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée par Jacques Lefebvre, le conseil autorise l'achat d'un tableau en liège d'une dimension de 48 x 72 po, au montant de 119.99 \$ plus les taxes applicables et autorise son installation dans l'entrée de l'Édifice municipal.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**d. Édifice municipal – Contrat de location de salle**

Reporté à une prochaine séance.

**e. Colloque Régional sur la démocratie municipale - Autorisation**

Mesdames Françoise Asselin et Nicole Grenon informent le conseil municipal, qu'elles aimeraient participer à ce colloque qui aura lieu samedi le 13 avril à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières, le coût d'inscription est de 25 \$ par personne et inclus les conférences, le déjeuner continental et le dîner. Le conseil est d'accord et adopte la résolution suivante :

Résolution 2013-04-53

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée par Daniel André Thibeault, le conseil autorise mesdames Françoise Asselin et Nicole Grenon à participer au *Colloque Régionale sur la démocratie municipale* qui aura lieu samedi le 13 avril à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières, la municipalité assumera les dépenses inhérentes à cet autorisation.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**f. Parc municipal – Ajout d'une balançoire sur bille**

Monsieur Daniel André Thibault informe le conseil, que l'Âge d'or St-Luc peut acheter une balançoire sur bille pour l'installer dans le parc municipal, puisqu'il y a une somme disponible pour le projet approuvé

dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés* du gouvernement du Canada. Le conseil est heureux de cet ajout d'équipement dans le parc municipal et autorise l'installation de la balançoire.

**20. Période de questions**

Aucune question

**21. Résolution 2013-04-55**

**Clôture de la séance**

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Daniel André Thibeault, la séance est levée à 20 h 45.

---

Jean-Claude Milot, maire

---

Manon Shallow, Dir. gén. & sec.-très.